

1. Aller sur le site Parcoursup : www.parcoursup.fr
2. Cliquer sur « Questions fréquentes »

The screenshot shows the Parcoursup website interface. At the top, the navigation menu includes 'Questions fréquentes', which is highlighted with a red box. Below the navigation, a timeline of the admission process is displayed. The stages are: 20 DÉCEMBRE - 22 JANVIER (Découverte des formations), 22 JANVIER - 12 MARS INCLUS (Inscription et formulation des vœux), 13 MARS - 2 AVRIL INCLUS (Confirmation des vœux), and 19 MAI - 17 JUILLET (Phase d'admission). The 'Phase d'admission' stage is highlighted with a red box. Below the timeline, there are three main sections: 'Je consulte les réponses des formations à partir du 19 mai', 'Point d'étape obligatoire : je confirme mes vœux en attente', and 'Je m'inscris dans ma formation'. A red box highlights the 'Accéder à mon dossier' button at the bottom left.

3. Cliquer sur la ligne « Attestation pour les formations hors Parcoursup »

The screenshot shows the 'Questions fréquentes' page on the Parcoursup website. The page is divided into three columns: 'LES ÉTAPES PARCOURSUP', 'QUESTIONS THÉMATIQUES', and 'AIDE ET ACCOMPAGNEMENT'. In the 'QUESTIONS THÉMATIQUES' column, the link 'Attestation pour les formations hors Parcoursup' is highlighted with a red box. Other links in this column include 'La plateforme Parcoursup', 'Qui est concerné par Parcoursup', 'Les candidats étudiants en réorientation', 'Les candidats en reprise d'études : Parcours+', 'Les formations', 'Les nouvelles formations en 2020', 'Les études de santé : nouvelles voies d'accès en 2020', 'Orientation des bacheliers professionnels vers un BTS', 'L'apprentissage', 'La fiche Avenir', 'Secteur géographique', 'Demande de césure', and 'Dispositif mineurs bacheliers'. The 'AIDE ET ACCOMPAGNEMENT' column includes 'Accompagnement à chaque étape', 'Candidat en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant', 'Bourses, aides financières et logement', and 'Aide à la mobilité'.

4. Selon votre situation

- a. vous avez un dossier sur Parcoursup, référez-vous aux informations données dans la partie « A quoi sert l'attestation de désinscription sur Parcoursup »
- b. vous n'êtes pas inscrit sur Parcoursup :
 - référez-vous aux informations données dans la partie « A quoi sert l'attestation de non-inscription sur Parcoursup »
 - Cliquez sur « ce lien » pour accéder au document
 - Complétez les informations demandées pour accéder à l'attestation.

The screenshot shows a web browser window with the URL https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=questions#RUB-QT_ATTEST_DESINS_PSUP. The page title is "Parcoursup - Questions fré...". The browser's address bar shows "Identifié par DigiCert". The page content is titled "Attestation pour les formations hors Parcoursup".

A quoi sert l'attestation de désinscription sur Parcoursup ?

L'**attestation de désinscription** concerne les candidats qui ont formulé des vœux sur Parcoursup mais qui ont choisi de s'inscrire dans une formation d'enseignement supérieur hors Parcoursup en France. Les candidats concernés doivent télécharger cette attestation depuis leur dossier Parcoursup et la compléter : elle sera exigée par la formation hors Parcoursup qu'ils ont choisie au moment de leur inscription administrative. Elle atteste qu'ils n'ont plus de vœux en cours sur Parcoursup. Elle sera téléchargeable directement dans leur dossier, rubrique « Admission » à compter du 19 mai 2020.

A quoi sert l'attestation de non-inscription sur Parcoursup ?

L'**attestation de non-inscription** concerne les candidats qui ne se sont pas inscrits sur Parcoursup et n'ont donc pas formulé des vœux sur Parcoursup et ont fait le choix de s'inscrire dans une formation d'enseignement supérieur hors Parcoursup en France. Cette attestation sera exigée par la formation hors Parcoursup qu'ils ont choisie au moment de leur inscription administrative. Elle atteste qu'ils n'ont jamais participé à la procédure Parcoursup pour l'année 2019-2020 et qu'ils n'ont donc pas de vœux en cours sur Parcoursup. Elle est téléchargeable [ici](#).